



Thème A

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à theme_a@sympa.snes.edu en respectant toutes les consignes ci-dessous.

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes** (les numéros et le texte initial)
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : *ajout*
- ✓ Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : ~~suppression~~
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage, etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le ·e (comme dans le texte initial).
- ✓ **Merci d'ajouter devant votre amendement en 3^e colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des MON.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « MON- » par les lettres de votre académie.
- ✓ **En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

Rapporteurs/Rapportrices : Gwenaël Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Amélie Hart, Daniel Le Cam, Anne-Sophie Legrand, Olivier Raluy

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur	MON -
002		MON -
003	Introduction – Du collège aux 3 voies du lycée : émanciper la jeunesse par les savoirs	MON -
004	Avec G. Attal, nommé par E. Macron pour « prolonger le formidable bilan de J.-M. Banquer », le rythme des annonces s’est emballé. Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu’à l’accès à l’enseignement supérieur, un renoncement à l’élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population.	<p>MON -</p> <p>ajouter à la fin du §</p> <p><i>Le choc des savoirs impose des groupes de niveaux généralisés, la caporalisation des pratiques pédagogiques, l’explosion du groupe classe, la mise en place de parcours adaptés et différenciés selon les élèves. C’est la fin du collège de la réussite pour tous les élèves. C’est donc un programme politique qui instaure un véritable tri social de plus en plus précoce. Le SNES FSU demande l’abandon pur et simple de cette réforme.</i></p> <p><i>Afin de convaincre et de mobiliser le plus largement possible la communauté éducative, le Snes-FSU s’attache aussi à démontrer la cohérence de réformes néfastes qui instrumentalisent les résultats des évaluations internationales pour affaiblir l’École publique et laïque et disqualifier la forme scolaire traditionnelle, fondée sur des apprentissages conçus par les professeur.es, au profit de dispositifs qui la concurrencent. Face à un gouvernement qui ose justifier ces réformes par la préoccupation pour les élèves dits fragiles, il est essentiel de décrypter les éléments de langage qui masquent la volonté de démanteler l’École de la République au profit de l’enseignement privé.</i></p>
005	Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège commun à l’ensemble des élèves, la découverte des métiers promeut l’apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises, le lycée général et technologique, réformé en continu depuis 4 ans, démobilise les élèves les plus fragiles.	MON -
006	Formation continue hors du temps de service, pression locale pour ne « perdre aucune heure de cours », missions du Pacte, interchangeabilité rampante... ces offensives nouvelles contre les personnels s’ajoutent aux injonctions incessantes, aux sureffectifs dans les classes, aux dispositifs périphériques inefficaces, au management autoritaire. Tout cela fait perdre le sens du métier et des priorités. Le projet de réforme de la formation initiale transformerait les professeur.es en technicien.nes, privé.es de toute liberté pédagogique et professionnelle, formé.es	<p>MON - Ajouter</p> <p>(...) management autoritaire .Le remplacement de courte durée au pied levé ne peut pas être considéré comme un acte pédagogique. Tout remplacement doit être assuré par des titulaires remplaçants de la discipline. (...)</p> <p>– supprimer Des professeur.es dont on affaiblit l’expertise dans les contenus</p>

	aux « bonnes pratiques », au manuel labellisé, aux évaluations standardisées, aux applications pilotées par l'intelligence artificielle. Des professeur-es dont on affaiblit l'expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ?	et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ? Remplacer : Les politiques actuelles et réformes successives imposées infantilisent les enseignants .Elles dépossèdent les personnels de leur métier dans un but de mise au pas de la profession. L'expertise disciplinaire et pédagogique est essentielle pour nos métiers de concepteur.rices et doit être fondée sur une solide formation initiale et renforcée tout au long de notre carrière par une formation continue de qualité, sur notre temps de service afin de répondre aux évolutions de la société.
007	Le SNES-FSU s'oppose à l'éclatement du second degré, une rupture dans les progrès constants de démocratisation. Il défend le principe de l'éducabilité de tous et toutes et une École qui prenne en compte tous les profils et situations d'élèves. Le service public, gratuit et laïque doit être présent partout car lui seul scolarise toute la jeunesse quelle qu'elle soit et où qu'elle soit. Avec la FSU, le SNES revendique la scolarité obligatoire portée à 18 ans avec un second degré repensé pour laisser du temps aux élèves pour apprendre et aux professeur-es pour enseigner, avec des équipes pluriprofessionnelles complètes partout. Une loi de programmation budgétaire et un plan pluriannuel de recrutement sont indispensables.	MON -
008		MON -
009	Fiche 1 – Vive l'école laïque !	MON -supprimer Vive l'école laïque! Remplacer par Pour l'école publique et laïque
010	Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l'école publique laïque. Sa mission émancipatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nes, formé-es par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l'extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels, la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.	MON – Supprimer : Sa mission émancipatrice leur est insupportable. (Ajouter : ...) de faire vivre ses ambitions. A deux reprises, en France, un professeur a été assassiné en raison de ce qu'il est et de ce qu'il fait. L'école de la République est devenue une cible pour ce qu'elle représente : un lieu d'émancipation par les savoirs, permettant à chaque élève d'entrevoir une porte, un avenir quel que soit son milieu d'origine, idée tellement insupportable à celles et ceux qui sèment la terreur. Face à ces fanatismes les missions de l'école publique sont énormes : continuer le travail d'émancipation de nos élèves par les seules armes qui sont les nôtres : le savoir, les connaissances, les valeurs de la République, l'esprit critique, notre confiance en la jeunesse et en l'humanité. L'école (supprimer Elle) est une fabrique (...) Ajouter « ...rappellent l'urgence absolue des enjeux démocratiques «

		<p>A la fin du texte ajouter :</p> <p><i>L'État républicain doit mettre un coup d'arrêt au soutien à et au financement de l'enseignement privé, qu'il soit confessionnel (catholique, musulman, juif ou de toute autre confession) ou non. De nombreux établissements confessionnels sous-contrat, s'autorisent à dispenser des enseignements contraires aux lois de la République (sur la loi sur l'IVG ou la loi sur le mariage pour tous,) et mettent en place des dispositifs en opposition aux valeurs de la république (sur la non mixité des classes, l'obligation d'assister aux offices religieux ou le choix des ouvrages mis à disposition dans les CDI par exemple) en dépit de la loi Debré de 1959, dont le SNES-FSU continue à demander l'abrogation. L'impossibilité à contrôler régulièrement et précisément ces établissements, soutenus par les parents qui pour des raisons idéologiques y inscrivent leurs enfants, doit conduire à la fin du financement par les deniers publics de ces établissements.</i></p>
011	<p>Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit pour y perpétuer leurs tutelles. Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application doivent permettre l'accueil de l'ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l'égard des pressions ou du prosélytisme.</p>	MON –
012	<p>L'école laïque ne se défie pas de ses élèves. Elle doit permettre à toute la jeunesse d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes. L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour tous et toutes du principe de laïcité. Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.</p>	<p>MON –</p> <p>Ajouter :</p> <p><i>« L'école laïque ne se défie pas de ses élèves. Elle accueille tous les élèves, sans distinction aucune. Elle doit permettre... »</i></p> <p>ajouter :</p> <p><i>(...) sont légitimes. L'école de la République n'est pas un sanctuaire coupé du monde. Elle est au cœur de la société et du monde que nous construisons sous le regard de nos élèves. Les enseignants de toutes les disciplines doivent davantage être formés pour être en capacité de répondre aux élèves qui les sollicitent pour exprimer leurs peurs, leur incompréhension, un sentiment d'injustice ou une opinion tranchée en lien avec les événements nationaux ou internationaux. Le travail indispensable que nous faisons pour clarifier, redonner le contexte, analyser; expose les enseignants aux réactions parfois très vives des élèves, de leurs familles et de plus en plus des réseaux sociaux. Face à de telles réactions l'État doit être en mesure d'apporter accompagnement et protection à ses personnels. L'école laïque (...)</i></p>

		<p>supprimer Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.</p> <p>Remplacer par : <i>L'ensemble des personnels de l'éducation nationale doit être régulièrement formé à la laïcité notamment pour mieux connaître les droits et devoirs de chacun, usagers et personnels, sur tout un ensemble de sujets qui posent problème au quotidien dans les établissements. Les différentes religions doivent être envisagées pour éviter toute stigmatisation de certaines et des propos ou remarques proches du racisme à l'encontre de personnes identifiées par leur supposée religion. Il est important de ne pas tomber dans une logique policière de contrôle des corps et des vêtements des élèves, et en particulier des jeunes filles.</i> <i>Ces formations doivent être assurées davantage en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche.</i></p>
014	Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque.	<p>MON - supprimer « ...pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque. » et ajouter <i>et s'opposer à la vision dévoyée de la laïcité du gouvernement et de l'extrême droite. La laïcité reste un principe démocratique essentiel pour construire une société plus libre, égale et fraternelle.</i></p>
015		MON -
016	Fiche 2 – Mixité sociale et scolaire	MON -
017	La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73 % par l'argent public, sépare les élèves. Les jeunes de milieu favorisé y sont majoritaires (55 % en 2021 contre 32 % dans le public qui scolarise trois fois plus d'élèves boursier-es). Pourtant, les gouvernements Macron le financent toujours plus. Le nombre d'établissements privés entrant dans les Contrats locaux d'accompagnement (CLA ou la « nouvelle éducation prioritaire ») ne cesse d'augmenter. Le ministre Ndiaye a signé un protocole d'accord avec le privé catholique sous contrat prétendant favoriser la mixité sociale et scolaire ! L'État s'y place à son service. Le SNES-FSU dénonce cette faute. L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque. Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ?	<p>MON – <i>Ajouter (...) sépare les élèves et empêche toute mixité sociale. L'école doit être résolument le lieu de la mixité sociale . Elle est la condition de l'égalité d'accès à l'éducation et de la réussite du plus grand nombre.</i> Les jeunes de milieu (...) ajouter: ...l'école publique laïque. <i>Le SNES-FSU demande à ce que l'IPS soit réellement pris en compte lors de la répartition des moyens humains et matériels afin d'assurer un équilibre de traitement entre les établissements.</i></p> <p>supprimer Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ? <i>L'absence de mixité sociale et scolaire sur un grand nombre de territoires et les processus de ségrégation qui se renforcent sont un obstacle majeur à la démocratisation de l'école. Ils sont en très grande partie liés au dualisme du</i></p>

		<p><i>système éducatif public et privé, qu'il soit confessionnel ou patronal, qui sépare les élèves en deux jeunessees aux univers sociaux et culturels de plus en plus éloignés.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU conformément aux Congrès précédents (Grenoble, Rennes) réaffirme son mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat. Il faut supprimer très rapidement le financement par l'État et les collectivités territoriales des établissements privés pour qu'à terme les fonds publics soient affectés exclusivement aux établissements publics.</i></p>
018	Le ministère prétend améliorer la mixité sociale dans les collèges publics par deux mesures :	<p>MON - Supprimer : Le ministère prétend améliorer la mixité sociale dans les collèges publics par deux mesures :</p> <p>Remplacer par : <i>La mixité sociale dans les collèges publics doit être améliorée.</i></p>
019	— L'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagées dans des collèges à faible IPS. Cela est peu efficace pour le SNES-FSU qui pointe le risque de ségrégation intra-établissement ;	<p>MON - supprimer : L'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagées dans des collèges à faible IPS. Cela est peu efficace pour le SNES-FSU qui pointe le risque de ségrégation intra-établissement ;</p>
020	— L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?	<p>MON – supprimer : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?</p> <p>remplacer par</p> <p><i>Différentes configurations de sectorisation de collèges dans lesquels la mixité sociale n'existe plus peuvent être envisagées.</i></p> <p><i>Dans les territoires ou quartiers fortement urbanisés, socialement homogènes qui concentrent un nombre important de familles défavorisées, les couplages de collèges (surtout quand il est question de l'ouverture d'un nouvel établissement) en répartissant les élèves par niveau de classes sur les deux collèges, par exemple, ne peuvent qu'en rester en l'état à des expérimentations qui doivent être évaluées de manière précise et partagée .</i></p> <p><i>Ces couplages d'établissements ne peuvent en aucun cas se faire en dégradant les conditions de travail des enseignants notamment par des compléments de service et d'accès aux établissements des élèves. Les personnels concernés doivent être associés aux opérations</i></p> <p><i>Tout changement de sectorisation des collèges doit s'accompagner aussi d'une réflexion avec les collectivités territoriales sur les modalités du transport des élèves en prenant en compte les temps de transport, l'organisation des familles et les enjeux environnementaux.</i></p> <p><i>Dans les territoires et quartiers socialement mixtes, la mixité sociale doit être recherchée par une offre de formation riche et attractive pour les familles</i></p>

		<p><i>(sections sportives, sections internationales, LCA, langues régionales, etc), en veillant à ne pas reconstituer des groupes d'élèves non mixtes socialement au sein même de ces établissements. Les expériences de multi-sectorisations dans lesquelles les parents peuvent choisir leur collège d'affectation ne font très souvent que reproduire la composition sociale des différents collèges et l'image valorisée ou dévalorisée des collèges concernés.</i></p> <p><i>Pour autant, la mise en place de secteurs multi-collèges dépend des conseils départementaux, en charge de la sectorisation, et réduit la politique de mixité scolaire à une affaire locale. Une véritable politique publique doit faire de la mixité sociale à l'École une affaire d'Etat, inscrite dans la durée. À l'échelle nationale, il conviendra de revenir sur le transfert de l'État vers les départements de la sectorisation des collèges (2004) et sur l'assouplissement de la carte scolaire (2007), qui ont renforcé la ségrégation entre établissements.</i></p>
021		MON -
022	Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.	MON - MON – remplacer : Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers garantir une mixité sociale accomplie dans tous les établissements.
023	Le ministère communique peu sur l'éducation prioritaire, l'abandonnant et réduisant progressivement ses moyens. La révision de la carte de l'éducation prioritaire est repoussée à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente. Le SNES-FSU mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant les lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).	<p>MON – Ajouter ambitieuse avec des moyens spécifiques, à la hauteur des enjeux, intégrant...</p> <p>ajout à la fin</p> <p>Le critère principal à retenir pour établir la nouvelle carte de l'éducation prioritaire doit être celui de l'IPS qui permet de cibler les établissements et territoires en grande difficulté .</p> <p>Pour les établissements situés en milieu rural ou dans des territoires isolés, une attention particulière doit être portée sur les moyens alloués et sur l'offre de formation proposée.</p>
024		MON -
025	Fiche 3 – Des programmes pour émanciper	MON -
026	Les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires. La vigilance s'impose dans un contexte d'attaques récurrentes, politiques ou religieuses.	MON -
027	Le concept de « fondamentaux » renvoie à des éléments de français et de mathématiques, évalués et vérifiés par les évaluations nationales. Parfois en contradiction avec les programmes, ils concourent à une perte de sens du métier, minorent les différents pans de la culture scolaire, organisent le collège du tri social	MON - ajouter après évaluations nationales : dont la validité scientifique n'a d'ailleurs pas été établie.

	et standardisent les pratiques professionnelles.	
028	La « culture générale » prônée par le ministère s'inscrit dans cette conception individualiste et utilitariste de l'éducation avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine garant de la Nation.	MON -
029	Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant l'émancipation par les savoirs. Il récusé le nouveau socle commun annoncé et ses quatre « familles de compétences ».	MON -
030	Le SNES-FSU défend des programmes nationaux déclinés annuellement permettant de construire une culture commune ambitieuse et de faire vivre la laïcité scolaire dans toutes les disciplines.	MON -Ajouter : <i>Le SNES FSU défend ainsi le principe du collège de la réussite pour tous et toutes, préparant à une des trois voies du lycée avec pour objectif une scolarité commune exigeante et ambitieuse, dans des formes adaptées aux élèves.</i>
031	Les pratiques pédagogiques et les méthodes doivent relever de la liberté pédagogique des professeur·es. La formation continue, sur le temps de service, doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées.	MON –
032	Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ?	<p>MON – supprimer Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ?</p> <p>Remplacer par</p> <p><i>Les questions d'égalité et d'identité de genre doivent être prises en compte à la fois dans le cadre de la vie scolaire sur différents moments de l'année par les CPE, les AED et les personnels santé et social et par les enseignants dans le cadre des différentes disciplines. La lutte contre les LGBTQIA+phobies en milieu scolaire est un combat permanent, rendu plus urgent encore par la montée des discours intégristes et réactionnaires. La circulaire sur l'accueil des élèves transgenres doit être connue de tous les personnels et mise en application. Des formations visant l'égalité de genre et la lutte contre les pratiques discriminatoires doivent être régulièrement proposées aux différents personnels des établissements. Un observatoire de l'égalité doit être créé dans chaque établissement du second degré. L'observatoire des lycées devra se mettre en relation avec ceux des différents collèges du secteur pour assurer un suivi de ces questions dans la scolarité des élèves. Ces questions doivent faire l'objet d'une réflexion à échelle nationale, en concertation avec les enseignants de tous les niveaux et des chercheurs-experts dans le but de construire des programmes disciplinaires intégrant ces problématiques de manière commune. Les collègues qui s'engagent dans ces observatoires doivent le faire en intégrant ces tâches dans leur temps de service.</i></p>

		<p>Concernant les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, il y a urgence à reconstruire intégralement les programmes scolaires sur la base des avancées scientifiques actuelles et sur les besoins pour construire un citoyen éclairé au XXI^e siècle. Au moment où le GIEC pointe l'urgence climatique, il faut sortir du biais libéral et utilitariste des politiques qui imposent encore de parler de « développement durable » et multiplient les certifications, comme Pix, sans jamais donner le temps d'apprendre et de questionner l'esprit critique, l'apprentissage à la recherche d'information</p>
ppl		MON -
034	<p>Le SNES-FSU réaffirme l'importance des diplômes et rappelle son refus des certifications. Le DNB et le baccalauréat doivent permettre d'évaluer des apprentissages scolaires : comment en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués, du déroulement des épreuves et de la composition des jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ?</p>	<p>MON – ajouter : certifications, dont la multiplication revient à financer indirectement des officines privées et à livrer une partie des missions de l'école à l'appétit financier de ces officines. Ce qui engendre pour les personnels une multitude de tâches non rémunérées et hors de leurs obligations de service.</p> <p>supprimer comment en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués, du déroulement des épreuves et de la composition des jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ?</p> <p>Remplacer par Les dernières réformes ont introduit la mise en place de l'oral du DNB et du grand oral sans aucun enseignement de l'oral au préalable. Ces épreuves ont alors amplifié les effets de marqueur social de l'oral, renforçant les inégalités sociales et les inégalités de genre. En l'état actuel du baccalauréat Blanquer nous continuons à demander la suppression du Grand oral. L'enseignement de l'oral tout au long du second degré doit être envisagé comme une composante à la formation des futur-es citoyen-nes d'une démocratie qui repose en partie sur la délibération. Cet enseignement doit reposer sur un temps dédié spécifique, être adossé à des disciplines et à un travail de recherches documentaires. Il s'appuie sur la construction de savoirs en complément du travail de l'écrit. Les programmes doivent cadrer nationalement et explicitement le travail sur l'oral en fonction des spécificités et identités de chaque discipline scolaire. L'apprentissage doit se faire en petits groupes pour permettre aux élèves de s'exprimer et d'apprendre à s'exprimer à l'oral. Ce n'est pas dans des classes de 30 élèves en collège et 35 à 40 en lycée que l'on peut préparer ce type d'épreuve La maîtrise de l'oral est le fruit d'un long apprentissage sur la construction du discours, la mise en confiance dans l'interaction et la qualité de la langue orale utilisée en lien avec un contenu disciplinaire.</p>

		<i>L'évaluation de l'oral doit se limiter aux savoirs, savoir-faire et méthodes enseignés en classe. Les critères d'évaluation doivent être maîtrisés par les élèves et des enseignants formés à l'exercice. C'est pourquoi il est important de supprimer dans les jurys d'oraux, comme au baccalauréat, le membre « naïf ». Les grilles d'évaluation doivent privilégier le contenu disciplinaire et ne plus être centrées sur des compétences transversales, reposant sur la subjectivité de l'évaluateur, permettant ainsi la reproduction des inégalités sociales et de genre, voire des biais discriminatoires.</i>
035		MON -
036	Fiche 4 - Un collège démocratisant	MON -
037	Toutes les classes de collège accueillent désormais plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dépendant de dispositifs d'inclusion (SEGPA, ULIS, UPE2A), bénéficiant de PPS ou PAP ou sans identification de leurs problèmes d'apprentissage. Le SNES-FSU demande un maximum de 20 élèves par classe (16 en Éducation prioritaire) pour assurer la réussite de toutes et tous, tout en donnant les conditions d'une école plus inclusive.	MON – ajouter après désormais des élèves à besoins particuliers, parfois en nombre important....
038	Dans un cadre conjuguant baisse des effectifs, plan de recrutement de professeur-es, bâti scolaire adapté et rénové, le SNES-FSU propose d'augmenter le temps d'enseignement jusqu'à 32 heures par semaine au collège afin de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.	MON – Modifier le paragraphe « Dans un cadre conjuguant baisse des effectifs par classe, collèges à taille humaine (600 élèves maximum), bâti sain (respectant les normes de sécurité et sécurisant pour les personnels et les élèves), et plan de recrutement de professeur.es, bâti scolaire adapté et rénové, le SNES-FSU propose... »
039	Le projet de grille horaire du SNES-FSU garantit pour chaque discipline des séances en groupes à effectif réduit et/ou un volume horaire accru financé. Le but est de construire pour tous et toutes une culture commune, en permettant de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler, coopérer.	MON - remplacer en groupes à effectif réduit par des dédoublements fléchés
040	Toutes les dimensions des programmes, repensés dans leur cohérence, doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à en externaliser une partie, comme c'est trop souvent le cas, notamment sous la forme de devoirs à la maison, facteurs eux aussi d'aggravation des inégalités scolaires. Les conditions doivent permettre aux professeur-es de remédier en classe aux difficultés scolaires. Pour les élèves les plus fragiles, des temps de remédiation sont prévus à la main des équipes.	MON -ajouter à la fin Ajouter à la fin du paragraphe : « le SNES-FSU refuse le glissement des missions d'orientation des Psy-EN vers les professeurs et CPE ou leur externalisation. »
041	Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial. Le SNES-FSU	MON -

	propose aussi un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième.	Ajouter à la fin : Le SNES-FSU doit engager une réflexion sur la classe de 6ème en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage de la vie de collège : effectifs plus réduits en 6^{ème}, temps dédié au travail sur l'organisation et la planification du travail de l'élève, recherche documentaire, apprentissage des cours, la préparation des évaluations, gestion des différentes disciplines scolaires, participation à la vie et aux instances de l'établissement et aux instances de l'établissement . Ces apprentissages seront assurés sur le temps de service des enseignants.
042	Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?	MON –
043	L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?	MON supprimer L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ? remplacer par L'option obligatoire doit être proposée de la 6ème à la troisième avec des moyens fléchés pérennes notamment pour des disciplines fragilisées comme LCA, LVER, chant choral...
044		MON -
045	Fiche 5 – Un autre lycée est possible	MON -
046	Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. En cinq ans, le lycée est devenu le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute la population, à l'œuvre depuis la fin du XVIII ^e siècle. C'est une rupture majeure dans l'histoire de l'éducation en France. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements entretient la relégation des moins favorisé-es, socialement et scolairement.	MON - ajouter Le SNES-FSU renouvelle ses mandats de baisse des effectifs par classe à tous les niveaux du lycée (25 élèves en classe de seconde et 30 en 1re et tles) comme modalité essentielle pour garantir les apprentissages et la réussite des élèves ainsi que des dédoublements fléchés sur les disciplines.
047	L'évaluation devenue permanente et largement locale avec le contrôle continu, conditionne des possibilités de poursuite d'études de plus en plus réduites faute de places. Sous le régime instable de dizaines d'ajustements successifs, les modalités du bac et du lycée sont devenues illisibles et entretiennent un climat d'anxiété et de tensions peu propice aux apprentissages. Il faut en finir avec le colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.	MON -
048	Le SNES-FSU revendique l'accès pour la totalité des jeunes à l'une des trois voies du lycée. Des séries rénovées permettront une formation cohérente, en lien avec des	MON - ajouter

	poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des programmes entièrement repensés. L'ensemble des mandats du congrès de Montpellier reste à cet égard d'actualité.	<i>Dans l'attente de la mise en place de ces nouvelles séries, il revendique aussi que les élèves de terminale conservent les trois enseignements de spécialités suivis en classe de première.</i>
049	Dans ce cadre, comment préciser l'organisation de formations qui allient à la fois culture commune et spécialisation progressive ? Sur quelle durée ?	MON –
050	Comment penser l'articulation entre les trois voies afin de rendre concrète la possibilité de passerelles ?	MON -
051	Le diplôme du bac, premier grade universitaire, doit redevenir la seule condition d'accès à l'université. Il doit se fonder sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, dont les modalités seront pensées en fonction des apprentissages scolaires.	MON -
052		MON -
053	Fiche 6 – Pour un droit au lycée	MON -
054	Le projet Attal conditionne l'accès au lycée général, technologique et professionnel, à l'obtention du DNB dès 2025. Au vu des taux de réussite actuels au diplôme, plus de 10 % des jeunes scolarisé-es en Troisième seraient alors privé-es d'accès en Seconde. Le SNES-FSU refuse le principe de classes « prépa-lycée », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire.	MON - ajouter à la fin du§ <i>et assurant de la sorte la continuité d'un tri social qui serait mis en place dès le collège.</i>
055	Le DNB marque une étape dans le continuum de la formation des jeunes jusqu'à 18 ans mais ne doit en aucun cas constituer un obstacle au maintien dans le système scolaire. Le diplôme seul doit valider un niveau d'apprentissage dans toutes les disciplines. Aucune certification (maths, LV, informatique ou numérique, etc.) ne peut y trouver place.	MON -
056	La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ?	MON - supprimer La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ? <i>remplacer par :</i> <i>Le SNES-FSU se mandate pour engager un mandat d'étude avec le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU sur l'avenir de la classe de Seconde. Une réflexion particulière sera entreprise pour envisager les conditions de possibilité d'un rapprochement entre la seconde professionnelle et la seconde générale et technologique : multiplication et conditions de réussite des passerelles, enseignements et méthodes d'enseignements communs, mise en place d'une culture commune.</i>

057	L'organisation de la Seconde doit à la fois s'appuyer sur les enseignements de collège et créer les conditions d'une information éclairée vers le cycle terminal de la voie générale et technologique.	MON -
058	La continuité des enseignements technologiques, linguistiques et artistiques doit être assurée au lycée par des enseignements de tronc commun qui reprennent les enseignements obligatoires du collège tout en les complétant par un éventail d'enseignements optionnels le plus vaste possible, tous bénéficiant de financements fléchés. Les mandats du congrès de Montpellier qui imposent de choisir une option technologique et une option parmi celles des enseignements artistiques, LCA ou de langues vivantes et régionales, demeurent d'actualité.	MON -
059	Les dispositifs de remédiation ne doivent être ni dissociés du travail en cours ni externalisés. Ils doivent concerner toutes les disciplines et ne dépendre que de la conception des enseignant·es au sein de leur classe. Quelles solutions pour remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ?	MON
060		MON -
061	Fiche 7 - Le supérieur pour toutes et tous	MON -
062	Le SNES-FSU renouvelle son mandat d'abandon de Parcoursup qui ne favorise pas les poursuites d'études dans le supérieur. Cette plateforme brouille les repères entre formations sélectives ou non, publiques ou non, réduisant les possibilités d'inscription des bachelier·es dans la filière de leur choix. Les formations supérieures privées en tirent profit, ce qui déstabilise notamment le post-bac des lycées, des formations sous statut scolaire qui peuvent connaître des difficultés de recrutement. Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère.	MON –
063	La poussée de l'apprentissage sur les STS est un problème. Elle confronte les collègues à la question de la mixité des publics en accueillant au sein de la même classe des candidat·es sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprenti·e. L'apprentissage se développe très fortement au bénéfice des centres de formation privés hors contrat avec des subventions publiques très fortes. Pour y faire face, peut-on accepter la mise en place de public mixé ou doit-on refuser ce type d'organisation au sein des établissements publics ?	MON -
064	Quelle peut être la stratégie à adopter pour lutter efficacement contre un mode de formation qui pénalise fortement les jeunes des classes populaires ?	MON -
065	Comment reprendre la main sur l'apprentissage et favoriser les formations sous statut scolaire ?	MON – R.
066		MON -
067	Pour les CPGE, la mobilisation des collègues dans laquelle le SNES-FSU a joué un rôle prépondérant, a permis le retrait du projet de réforme des prépas économiques. La baisse globale des effectifs de prépa due à la réforme du lycée est enrayée.	MON -

	Cependant, les prépas de proximité ont été durablement fragilisées : il faut cesser les fermetures de classes, notamment au prétexte d'expérimentations avec des universités pour décrocher une L3. Doit-on aller vers une demande de reconnaissance de L3 avec les Grandes Écoles ou garder la ligne du continuum 2+3 pour l'obtention du grade master ?	
068		MON -
069	Les Greta participent à la mission de service public de l'éducation et la formation tout au long de la vie (ETLV). Comment permettre aux GRETA d'assurer cette mission de service public ?	MON -
070		MON -
071	Fiche 8 - Un numérique maîtrisé	MON -
072	Le ministère et les collectivités s'obstinent à percevoir le « numérique » comme une ressource où puiser des solutions sans évaluer les résultats ou les conséquences à court et long terme. L'obsolescence des supports pour le fonctionnement de logiciels en constante évolution induit des pratiques difficilement tenables : renouvellement permanent du matériel, utilisation de matériels personnels. Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ?	MON –
073	Pour le SNES-FSU, tout élément (matériel physique, portail, logiciel...) qui a vocation à être utilisé par les professionnel·les doit faire l'objet de consultations et d'échanges avant la mise en place, et en cours d'usage. Les personnels ne sont pas des usagers au même titre que les élèves ou parents. L'expertise du terrain, de l'utilité et de la faisabilité en situation de travail ne relève que des professionnel·les. Que devrait être une véritable concertation ?	MON - ajouter (...) en cours d'usage. “et doit être en tout point conforme au RGPD” ajouter (...) que des professionnel·les. <i>La puissance publique doit prendre pleinement la maîtrise des outils numériques utilisés au quotidien dans les établissements scolaires et qui, à l'instar de Pronote, assurent la gestion des absences, des emplois du temps des personnels et des élèves, de l'occupation des salles, des annonces de réunion, du cahier de textes et d'une partie de la messagerie entre personnels, élèves et familles.</i> <i>Le SNES-FSU demande qu'un outil unique, entièrement gratuit pour les établissements scolaires, soit mis en place, dans le strict respect du RGPD, avec l'objectif d'améliorer le droit à la déconnexion pour tous.tes</i>
074	Les élèves et les personnels ne sont pas des objets d'expérimentations. Nos mandats sur la liberté pédagogique, les formations en ligne, l'enseignement hybride et à distance et la marchandisation de l'éducation restent valides. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur le respect de ces principes avec les usages de l'IA qui seraient envisagés. Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ?	MON -
075	Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?	MON –

076	Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ?	MON –
077	L'EMI ne peut se résumer à une éducation aux dangers des usages numériques ni à un enseignement du numérique réduit à de « bonnes pratiques ». La technologie ne peut pas non plus être réduite au numérique. Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ?	MON -
078	Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ?	MON -
079	Le SNES-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de la certification PIX, d'autant qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire, ce qui renforce les inégalités.	MON -
080		MON -
081	Fiche 9 – École inclusive	MON –
082	Tout-e jeune doit pouvoir être scolarisé-e et la scolarité en milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.	MON – ajouter : (...)être recherchée. <i>L'inclusion est un élément essentiel à la démocratisation de l'accès aux savoirs, à la réussite et aux parcours d'orientation ambitieux pour tous les enfants et les jeunes. En tant qu'idéal à atteindre, elle permet de rompre avec la logique bien installée dans la société et le système éducatif français d'une mise à l'écart des personnes en situation de handicap. Mais, ...</i> Modifier Dans le contexte actuel, <i>notamment avec l'instauration des PIAL</i> , l'école inclusive est soumise à une logique comptable <i>au détriment d'une inclusion humaine et éducative.</i> (...)
083	L'État doit se donner les moyens humains et financiers de l'accessibilité universelle qu'il promeut, en améliorant le bâti, en augmentant les places dans les structures spécialisées (IME, ITEP...), en réduisant les effectifs par classe, en créant des postes au sein d'équipes pluri-professionnelles, en améliorant le maillage territorial des dispositifs ULIS et classes UPE2A. Le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.	MON – ajouter : (IME, ITEP...) <i>intégrées dans le secteur public</i> ajouter (...)UPE2A . <i>Une réflexion doit être engagée aux niveaux ministériel, académique et départemental sur le bâti et les équipements scolaires. Des mesures doivent être adoptées pour améliorer les conditions d'accueil dans les collèges et les lycées des élèves en situation de handicap : accessibilité des bâtiments et des classes, mobilité et accueil au sein des classes, espaces d'isolement sonores, équipements informatiques adaptés.</i>

		<p>ajouter</p> <p>Le SNES-FSU revendique un recrutement massif de personnel AESH, la suppression (..).</p> <p>ajouter à la fin du §</p> <p>Le SNES-FSU demande que chaque élève en inclusion et nécessitant la présence d'un-e AESH bénéficie individuellement d'un AESH! Le retour à des notifications claires et précises de la MDPH pour chaque élève en situation de handicap.</p> <p>Le nombre d'élèves en situation de handicap doit être davantage pris en compte dans le financement des divisions et des dotations des établissements.</p>
084	Les élèves allophones doivent avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A.	MON -
085	Le MEN doit développer un matériel pédagogique adapté et des formations pour tous les personnels parce qu'ils et elles sont tous concerné-es par les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour le SNES-FSU, c'est dès la conception des programmes que doit être pensé leur caractère inclusif dont découleront des diplômes eux aussi accessibles.	<p>MON –</p> <p>ajouter fin de §</p> <p>Une formation solide des enseignants aux différents handicaps, aux missions des AESH, aux relations et aux dispositifs pédagogiques à mettre en place en présence d'accompagnantes d'élèves en situation de handicap doit être dispensée.</p>
086	Le SNES-FSU s'oppose aux PAS (pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.	MON -
087		MON -
088	Fiche 10 – Climat scolaire	MON -
089	Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire de « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?	MON - Ajouter après à l'économie. : Dans une République sociale, comme cela est inscrit dans la Constitution, c'est à l'Etat d'être le protecteur de chaque membre de la société, et non à l'individu d'être résilient. Le concept de résilience entérine la fin de la République sociale
090	La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation du ministère alors que ses politiques contribuent à sa dégradation. Les mesures envisagées ciblent notamment CPE et personnels de la vie scolaire pour des formations de secouristes en santé mentale. Face à l'enjeu de la santé mentale des	MON – supprimer Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles

	jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?	structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ? Remplacer par La santé mentale reste un grand mal sans remède. Le SNES-FSU demande donc le recrutement massif de psychologues scolaires, d'assistantes sociales et de médecins scolaires pour répondre aux souffrances de ces jeunes, et non pas en faisant appel à des intervenants extérieurs notamment d'officines privées en tout genre.
091	La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre d'un manque de personnels. Et les agent-es se trouvent souvent démunis-es face à ce phénomène complexe et insidieux. Pour le SNES-FSU, construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre le harcèlement requiert une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long. Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...) ?	MON -
092	Programme « PHARe », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?	MON -
093	Quelles réponses pour contrecarrer le nouveau management public qui entend faire des équipes pluriprofessionnelles, toujours plus réduites, un outil de gestion de la pénurie des personnels mettant à mal missions et métiers ?	MON -
094	Le climat scolaire englobe aussi des facteurs liés aux conditions matérielles de construction et d'aménagement des établissements. Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?	MON - supprimer Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ? Remplacer par : Le SNES-FSU devrait construire des référentiels en termes de bâti scolaire pour permettre la construction ou la rénovation d'établissements qui répondent aux besoins des élèves, des professionnels que sont les enseignants et les personnels des établissements. Ces référentiels pourraient permettre d'explicitier les besoins en matière de bruit, de taille des salles, d'accessibilité des établissements, des couloirs, et prendre en compte les besoins climatiques spécifiques à chaque territoire.
095	La notion de climat scolaire ne doit en rien être confondue avec une nécessaire sécurisation des établissements, des personnels et des élèves.	MON -
096		MON -
097	Fiche 11 – L'engagement n'est pas une obligation	MON -
098	Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. L'EMC est aussi invoqué comme supposé remède à tous les maux de la société. Avec les labels « classe et lycée engagés », le ministère institue un SNU sur le temps scolaire tout en prétendant à	MON - ajouter (...) Avec "les classes défense" en collège et les labels "classes et lycée"...

	un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde.	Ajouter après EMC. : <i>Une ligne rouge ne peut être franchie par la profession : celle de faire un tri entre les élèves de nationalité française et les autres qui ne l'ont pas, et ce au nom du principe de cohésion. L'enfermement national d'une société est inacceptable dans une démocratie.</i>
099	Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste.	MON - Ajouter à la fin du § <i>La finalité est de remplacer les principes d'égalité et d'équité par ceux de la compétitivité entre les établissements et les individus.</i>
100	Dans ce schéma, les personnels du service public d'éducation, qui s'attachent à former des citoyen·nes libres et éclairé·es, sont méprisé·es. On les considère comme incapables de bien éduquer à la citoyenneté, tandis que d'autres acteurs sont encouragés. Ainsi, de nombreuses associations, créées sous l'égide d'entreprises, participent à la prise en charge des élèves, sous couvert de l'information à l'orientation, de l'amélioration du climat scolaire, ou du bien-être et de la confiance en soi. Le SNES-FSU demande qu'il soit mis un terme à ce type de partenariats.	MON -
101	Il refuse le principe d'une éducation qui fait de la mise au pas de la jeunesse son unique objectif, que ce soit par des pseudo-stages en entreprise ou des simulacres de service national. Il revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. L'EMC doit rester un enseignement cohérent construit sur des programmes permettant de former des citoyen·nes critiques, et non une variable d'ajustement permettant d'introduire toutes sortes de dispositifs dans les emplois du temps des élèves. Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenant·es extérieur·es non sollicité·es par les enseignant·es dans le cadre de leurs progressions en EMC.	MON -
102		MON -

Vote du Texte

Pour : – Contre : – Abstention : – NPPV :